

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le 03 Mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN TSCHOCKE GRIMAL
TABARLY BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE BONHOURE-
ARMAND DEBAYLES LARRIEU

Monsieur LESCURE David a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants

VOTE DES QUATRE TAXES 2009

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2009.

Le produit fiscal attendu pour cette année est de 210 040 €.

Il rappelle à l'assemblée que les taux 2008 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation	7,80 %
- Taxe foncière bâti	13,18 %
- Taxe foncière non bâti	77,83 %
- Taxe professionnelle	15.68 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote les taux suivants pour l'année 2009 (taux inchangés par rapport à 2008) :

- Taxe d'habitation	7,80 %
- Taxe foncière bâti	13,18 %
- Taxe foncière non bâti	77,83 %
- Taxe professionnelle	15.68 %

ALIENATION DU CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LES MOISSACS » AU PROFIT DE MONSIEUR DEBAYLES DIDIER FIN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Madame DEBAYLES quitte la salle.

Monsieur Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que l'enquête préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Les Moissacs » au profit de Monsieur DEBAYLES Didier propriétaire en la Commune, n'a donné lieu à aucune observation.

D'autre part, le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable à la dite aliénation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur,
- approuve l'aliénation à Monsieur DEBAYLES Didier du chemin rural au lieu-dit « Les Moissacs » d'une contenance 0 ares 94 ca,
- autorise Monsieur Le Maire et Monsieur DEBAYLES Didier à signer l'acte à venir.

TARIFS 2009 DU STOCK DES CHATEAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les différents prix de vente des documents vendus aux Châteaux pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2009 :

- Carte postale	0,50 €
- Carte postale (G.LEJEUNE)	1,30 €
- Autocollant	0,30 €
- Carte F POULAIN	0,60 €
- Carte F POULAIN	0,90 €
- De Bruniquel à Montauban	0,50 €
- Affiche	2,50 €
- Plan	1,50 €
- diapositives	0,50 €
-Grotte de BNL	0,50 €
- Livre M.S.M le Quercy	15,00 €
- Le pays cathare	10,00 €
- Compostelle	5,00 €
- Les bastides	5,00 €
- Les cathares	5,00 €
- Les châteaux cathares	5,00 €
- Les templiers	5,00 €
- La Préhistoire	5,00 €
- Le Néolithique	5,00 €
- Nouné l'enfant de la préhistoire	11,00 €
- In situ les Cathares	19,00 €
- In situ les Chemins de St Jacques	19,00 €
- DVD MSM Les Cathares	21,00 €
- CD Rom Château Bruniquel	5,00 €
- Mini album Nouné	3,50 €
- Livre le Moyen Age	5,00 €
- Livre la pollution au Moyen Age	5,00 €
- Livre La Femme au Moyen Age	5,00 €
- Livre les Villes fortes au Moyen Age	5,00 €
- Les châteaux forts et chevaliers	10,50 €
- La Fin du monde au moyen Age	5,00 €
- Les Chevaliers du Moyen Age	8,00 €
- La Forêt de la Grésigne	5,00 €
- Livre le maître du Safran	18,00 €

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE M.et Mme PELISSIER

Monsieur et Madame PELISSIER souhaitent acquérir une parcelle du terrain communal située entre leur maison et leur gîte rural.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette vente et fixe le prix à 1 € le m².

Les frais du géomètre et du notaire sont à la charge des acquéreurs.

PREMIERE MODIFICATION DU DOCUMENT D'URBANISME

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre à l'étude la modification du document d'urbanisme, P.L.U approuvé le 29 février 2008, ceci afin de permettre l'accès au futur cimetière. Cette modification porte sur le règlement de la Zone N.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la mise à l'étude de la modification du règlement de la Zone N,
- charge l'Atelier Sol et Cité De Toulouse de la réalisation du dossier de modification du PLU,
- sollicite la DDE de Caussade en assistance conseil
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaire à ces décisions.

DIVERS

Jardins des Châteaux

Suite à la demande de Madame ISSAULAN, Monsieur BRABANT CHAIX nous fait une proposition pour la remise en état des jardins.

Compte tenu du coût élevé de la prestation, la commission des Espaces Verts se réunira le 21 Mars avec Monsieur BRABANT CHAIX.

Madame SAINTIGNAN-GAGNAIRE souhaite que ce jardin garde son charme actuel.